

 <p>académie Strasbourg</p> <p>direction des services départementaux de l'éducation nationale Haut-Rhin</p> <p>REGULATION NATIONALE INDIFFERENTE VIA ASSOCIATIVE</p> <p>Mission pré-élémentaire 68</p>	COLLATIONS EN MILIEU SCOLAIRE	
	<p><i>École maternelle : cas particulier des enfants n'ayant pas pris de petit déjeuner avant leur arrivée à l'école</i></p> <p><i>Quelles peuvent être les modalités concrètes d'organisation de la collation ?</i></p>	<p>FICHE 8 : ORGANISER LA COLLATION DE DÉBUT DE MATINÉE POUR LES ÉLÈVES QUI EN ONT BESOIN</p>

Identification des enfants qui auraient besoin d'une collation à l'école
<p>Rôle du directeur : A la rentrée scolaire, une communication avec les familles, liée à l'organisation de la collation sera nécessaire. Elle permettra d'identifier les enfants qui ne prendraient habituellement pas de petit-déjeuner avant de venir à l'école. <i>NB : les PAI, qui définissent l'organisation d'éventuelles prises alimentaires pour les enfants concernés, restent évidemment prioritaires.</i></p>

Modalités d'organisation	
Quand ?	Pendant le temps d'accueil et, dans tous les cas, avant 9h30.
Où ?	<ul style="list-style-type: none"> - dans un espace dévolu à la collation pourvu d'une table et de chaises : idéalement une salle attenante à la classe, la BCD, etc. - Si cette organisation spatiale n'est pas possible la collation sera organisée dans la classe pendant le temps d'accueil autour d'une table dédiée.
Quoi ?	<p>L'équipe enseignante veillera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - éviter les biscuits, les viennoiseries et confiseries trop riches en matières grasses et en sucres. En règle générale, il conviendra d'éviter les produits de fabrication industrielle, souvent saturés en sucres et en graisses. - préférer la consommation de lait ou de laitages demi-écrémés (plutôt que de lait entier), l'eau, les fruits, le pain, le fromage, les crudités
Qui fournit la collation ?	<ul style="list-style-type: none"> - la famille - On maintiendra cependant les actions particulières engagées par certaines municipalités en veillant à ce qu'elles respectent l'esprit de la circulaire départementale.
Comment ?	<p>L'organisation de la collation sera réfléchiée en équipe lors de la réunion de prérentrée afin de tenir compte des spécificités de l'école (nombre d'ATSEM, contraintes matérielles, spatiales et organisationnelles). Il s'agira notamment de se positionner quant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'opportunité d'organiser la collation au sein de chaque classe ou de privilégier une organisation centralisée au sein de l'école ; - à la nature des activités proposées aux enfants non concernés par la collation ; - aux projets pédagogiques éventuels à mettre en œuvre pour accompagner ce changement d'habitudes alimentaires et l'expliquer aux enfants et aux familles (exemples : mise en place d'ateliers d'éducation au goût, organisation mensuelle d'un petit-déjeuner à l'école, etc.)